interrogé sur ce point; mais ce qui est certain, c'est que le lundi de Pâques à six heures du matin, j'ai fait prendre chez moi les quatre ballots de poivre qui devaient être transportés chez Haquette.

M. LE PRÉSIDENT. Vous entendrez les témoins tout à l'heure. — LOUIS HAQUETTE, second prévenu, 38 ans, cordonnier. Il dit avoir été condamné deux fois pour coups et blessures, il y a dix-huit ans, mais il affirme n'avoir jamais fait la fraude. Il répète comme Bonte que, avec l'aide d'un camarade, appelé Henri Planquart, il a chargé le poivre conduit d'abord chez lui, sur la balladeuse.

Déposition des témoins

DELALÉ, gendarme à Tourcoing, corrobore la déclaration faite par Deshayes, le facteur : il dit devoir ajouter un propos qu'il n'a pas consigné à son procès-verbal, mais qu'il a entendu. Au moment où Bonte et Haquette étaient tous deux à la prison, chacun dans leur cellule respective, Bonte avait dit à haute voix : « Tu n'as pas besoin de te désoler, si tu es condamné, je te paierai tes journées ».

Bonte se levant brusquement : « C'est faux, je n'ai jamais dit cela, je le jure ».

Me ROCHE, défenseur. — Pourquoi le témoin n'a-t-il pas mentionné une déclaration aussi importante dans son procès-verbal ? — LE TÉMOIN. C'est un oubli... et puis nous étions un peu troublés par les menaces qui nous avaient été faites. Je dois ajouter que à Tourcoing comme à Roubaix, les fraudeurs sont fort inquiets de savoir si Bonte sera condamné, et, depuis cette affaire, on a arrêté beaucoup moins de fraudeurs, parce que les maîtres-fraudeurs sont sous le coup de poursuites.

M. Peel, receveur des douanes à Neuville, vient déclarer que le 11 mars 1892, il a délivré un passavant à Bonte après l'acquit des droits : il reconnaît la pièce telle qu'elle est exhibée, il s'agissait d'une vente de 306 kilog. de poivre.

Quelques voisins du quartier habité par Haquette viennent reconter que vers huit heures du matin le lundi de Pâques, ils ont vu charger une voiture avec des marchandises venant de chez Haquette. Interrogés sur le point de savoir si Haquette ne passe pas dans la cour pour un fraudeur, ils répondent négativement et à la lecture de leurs dépositions recueillies par le gendarme, ils affirment qu'elles sont inexactes sur plusieurs points.

D'autres témoins à décharges, appelés par Bonte et Haquette, confirment les déclarations des prévenus : Gruson explique qu'il avait convenu avec Bonte de troquer une machine à coudre contre un lot de poivre dont la valeur était de 280 francs : Or, le lundi de Pâques, Bonte est venu chez lui à Lille pour lui proposer de venir prendre la marchandise; mais alors, comptant pouvoir la placer à Tourcoing, Gruzon d'accord avec Bonte, la transporta chez Haquette : c'est alors que le facteur se mit en mesure de les mener à la gendarmerie.

Réquisitoire et défense

M. le substitut Bouillon commence par faire remarquer que l'on peut apprécier quel a été le résultat de la mise en liberté des deux inculpés qui ont été détenus pendant six semaines puis relâchés; c'est qu'ils ont pu faire leur enquête et travailler les témoins de l'accusation. On constate en effet que les dépositions de ceux-ci sont loin d'être affirmatives et diffèrent sensiblement de ce qu'elles ont été à l'instruction : en tous cas, elles importent peu, puisque le véritable corps du délit, c'est le passavant qui ne pouvait servir au-delà de la journée pour laquelle il avait été délivré.

Me Roche constate d'abord que, de l'aveu des habitants, Bonte, ni Haquette ne font pas la fraude. Bonte a acheté au bureau de Neuville 306 kilog. de poivre dont il a vendu une partie à Gruson, quoi de plus régulier ?... quand au passavant il justifie précisément que les droits ont été acquittés. Or, rien dans la loi des douanes n'oblige les détenteurs de poivre à avoir un permis de circulation dans les agglomérations qui dépassent deux mille habitants, dès que celui-ci a payé l'entrée il est en règle : il demande donc l'acquittement de son client. Le tribunal met la cause en délibéré. L'audience est suspendue.

AFFAIRE VANCOMMERBEKE

La prévention

Toute la famille Vancommerbeke est inculpée d'avoir accompli des faits de fraude ; ils auraient depuis nombre d'années et notamment depuis moins de trois ans importé ou fait importer des quantités considérables de poivre de Belgique en France, sans avoir préalablement acquitté les droits ; des gens auraient plusieurs fois la semaine apporté des sacs de poivre à Vancommerbeke ou membres de sa famille qui les leur achetaient, au prix voulant, en leur allouant une commission de un franc ou un franc vingt au kilog ; ou encore les poivres étaient déposés dans certaines maisons où Vancommerbeke les faisait prendre. Une fois en possession de toutes ces marchandises, Vancommerbeke les expédiait un peu partout, et n'ayant point payé de droits il réalisait ainsi un bénéfice considérable.

Comme l'habitation de Vancommerbeke était très surveillée, il arrivait que le 20 janvier dernier deux fraudeurs furent suivis et arrêtés chez Vancommerbeke même, au moment où ils allaient couper leur ceinture de cuir contenant le poivre fraudé et destiné à être vendu à Vancommerbeke.

A la suite de l'arrestation des deux individus, procès-verbal fut dressé contre Vancommerbek qui avait protesté énergiquement de son innocence. Les fraudeurs furent condamnés et subissent actuellement leur peine; l'enquête se poursuivit contre Vancommerbek qui jugea prudent de fuir avec son fils aîné Clovis.

Quelques jours après, les deux autres fils, Désiré et Achille, faisant une expédition de poivre à la gare de Croix sans être munis de pièces de douanes, furent appréhendés et depuis ce temps ils sont en détention.

Conclusions de l'Administration

Me Godron donne lecture de très longues conclusions tendant à démontrer les faits de fraude de Vancommerbeke et la participation de toute la famille et du domestique Leclercq et cherchant aussi à établir qu'il s'agit ici de faits de contrebande relevant de la compétence prévôtale et susceptibles d'entraîner contre les inculpés des peines graves corporelles et pécuniaires.

Sur ce dernier point, les relevés d'expéditions de poivre qui ont été faites de la gare de Roubaix ou de Croix, par Vancommerbeke sous son nom ou sous des noms supposés, permettent d'établir que des quantités considérables ont été introduites par Vancommerbeke, sans paiement de droits.

Par application de la loi en pareille matière, l'administration des douanes demande contre tous les prévenus le paiement solidaire de la somme de *cinq cent six mille huit cent quatre-vingt-dix-sept francs*, à titre d'amende.

Les prévenus

Comme nous l'avons dit, M. Vancommerbeke a quitté Roubaix : il est actuellement à Mouscron où il vit, paraît-il, avec beaucoup d'intérêt les phases de son procès; il attend la solution avec impatience : il a, il y a quelques années, eu maille à partir avec la douane. Aussi sa maison était-elle étroitement surveillée.

Son fils aîné, Clovis, a, lui aussi, franchi la frontière. Désiré et Achille sont à la suite de l'incident de la gare de Croix, en détention depuis deux mois : ils comparaissent élégamment vêtus; leur attitude est très correcte et dénote une certaine aisance.

Mme Vancommerbeke, née Odile Carrette, vient librement s'asseoir sur le banc de la correctionnelle : sa mise reflète une situation fort aisée, sinon riche ; elle porte de temps en temps son mouchoir à ses yeux.

Ils sont Mme Vancommerbeke et ses fils assistés de Me Roche.

Quant à Leclerq Jules, le domestique, il semble avoir joué plutôt dans cette affaire le rôle de comparse ; il est libre aussi ; il n'est prévenu que du fait du 20 janvier.

Me Gervais est chargé de sa défense.

Les dépositions des témoins

FEQUET CHARLES, lieutenant de douanes. En 1887, j'ai été chargé de surveiller d'une façon toute particulière Vancommerbeke : il y avait quantité de poivre disséminée sur la frontière : Roubaix étant à un kilomètre de la Belgique, il est très facile de se faufiler avec des quantités qui ne sont pas fort apparentes. La plupart des fraudeurs se rendaient directement chez Vancommerbeke ; d'autres apportaient le poivre dans des sortes d'entrepôts où Vancommerbeke allait chercher la marchandise dans sa voiture.

En 1889, j'ai pu parfaitement constater que Vancommerbecke avait chez lui une machine à fabriquer du faux café : une fois cette combinaison découverte il se rejeta du côté de la contrebande qu'il pratiqua avec plus de vigueur que jamais.

M. Jénart, propriétaire des maisons voisines, m'avait avisé que la nuit, des fraudeurs passaient au-dessus du mur pour entrer chez Vancommerbeke; dès que ce dernier sut que j'avais connaissance de ce procédé, il cessa et procéda d'autre façon.

Le 20 janvier deux individus sont entrés chez Vancommerbeke pour y déposer un paquet : c'est à ce moment-là même que les employés sont arrivés et ont procédé à l'arrestation des fraudeurs ; Mme Vancommerbeke s'est même fâchée alors en protestant de son innocence. — J'ai assisté M. Horber, commissaire de police, à une vérification en gare : j'ai constaté bien des expéditions faites par Vancommerbeke mais n'ai relevé qu'un seul arrivage ; les trois premières expéditions faites en gare de Croix l'ont été au nom de Delaval : alors Vancommerbeke était déjà en fuite; il était et est encore maintenant à Mouscron.

J'ai la conviction que Vancommerbeke a fait la contrebande sur une très grande échelle.

Interrogatoire des inculpés

DÉSIRÉ VANCOMMERBEKE fils, 25 ans, domestique : il n'a jamais été condamné — il dit n'avoir jamais fait la fraude.

M. LE PRÉSIDENT. Cependant on vous a pris en flagrant délit à la gare de Croix ? — L'INCULPÉ. Ce n'était pas de la fraude : les droits étaient acquittés.

D. Oui, mais cela ne s'appliquait pas, — R. Je n'étais pas au courant : c'est mon frère aîné qui m'avait chargé de faire cette expédition; c'est en notre nom que nous avons expédié.

ACHILLE VANCOMMERBEKE, 18 ans, jamais condamné. — J'ai transporté des marchandises, mais mon père m'a toujours dit qu'il acquittait les droits ; je fais cela depuis l'âge de 13 ans ; j'expédiais un peu partout : à Douai, Arras, mais surtout dans Roubaix.

D. Qu'avez-vous à dire sur le fait de la gare de Croix?... d'où provenaient ces marchandises? — R. Je les avais prises à la maison sur les ordres de Clovis, l'aîné.

D. Oui, c'était l'*alter ego* de votre père : pourquoi ne sont-ils pas ici?... Comment avez-vous ignoré toutes ces fraudes ? — Je n'ai jamais rien su.

Odile Carrette, 35 ans, femme Vancommerbeke: elle n'a jamais subi de condamnation.

D. Reconnaissez-vous avoir participé au faits de fraude. — R. Non, je n'ai jamais fait la fraude chez moi. Si la maison était surveillée depuis trois ans pourquoi n'a-t-on pas pris plus de fraudeurs ?

M. LE PRÉSIDENT. Cependant vous avez écrit à vos enfants détenus, une lettre d'où résulterait que vous avez bien connaissance de tout ce qui se passait chez vous.

M. LE PRÉSIDENT donne alors lecture de la lettre de Mme Vancommerbeke qui fait maintes recommandations à ses fils et les engage à ne rien signer et à revenir au besoin sur leurs premières déclarations.

M. LE PRÉSIDENT. Pourquoi votre domestique le 20 janvier a-t-il ouvert la porte à des fraudeurs? — R. Il a cru que c'était le marchand de lait : j'ai vu ensuite arriver des préposés; je ne savais ce qu'ils voulaient; c'est ainsi que vous pouvez vous expliquer mon mécontentement.

JULES LECLERCQ, 46 ans, domestique, jamais condamné.

M. LE PRÉSIDENT. Vous auriez recelé de la marchandise apportée en fraude? — R. Au moment où je brûlais le café, le 20 janvier au matin, j'ai vu arriver deux individus que j'ai renvoyés; ils sont revenus encore deux fois à la charge et sont parvenus à s'introduire derrière le marchand de lait qui venait d'entrer. Comme ils insistaient pour pénétrer dans l'intérieur de la maison, j'ai appelé madame qui est descendue; c'est à ce moment que les préposés sont arrivés. Je jure que je n'étais pas de connivence avec ces fraudeurs, ni avec personne; je ne savais qui ils étaient.

PELON, brigadier des douanes, raconte qu'il a suivi deux individus se dirigeant vers le boulevard Gambetta : après s'être promené pendant vingt minutes devant la porte de Vancommerbeke, ils entrèrent dans la maison, puis sont ressortis ; enfin ils sont rentrés encore : c'est alors que nous étant introduits nous-mêmes, deux préposés et moi, nous avons vu les deux individus dans la pièce du milieu, retirer leur ceinture. — D. Avez-vous vu un marchand de lait. — R. Non, je n'ai vu personne sinon les deux individus. — LECLERCQ. Où ! est-il possible de mentir ainsi ?

M. JÉNART, 68 ans, rentier, Roubaix. Je suis propriétaire des maisons voisines de celle de Vancommerbeke; les locataires se plaignaient de ce que même pendant le jour on sautait au-dessus de la muraille ou on y jetait des paquets; j'ai fait une plainte à la douane. J'ai même surélevé le mur pour donner satisfaction à mes locataires et faire cesser leur inquiétude...

Me ROCHE. On dit que les locataires ont eu peur, mais est-ce que par hasard, leur crainte n'aurait pas été suscitée par la vue des douaniers revêtus d'habits civils ? (*Rires dans l'auditoire*). — LE TÉMOIN. Je ne puis renseigner à ce sujet.

Bonte Céline, 32 ans, elle a été condamnée plusieurs fois pour fraude.

Il y a, m'a-t-on dit, des gens qui vont porter du café chez Vancommerbeke : mais moi je n'en vends pas.

M. LE PRÉSIDENT. Que savez-vous relativement aux fraudes de Vancommerbeke ? — LE TÉMOIN. Je ne puis rien dire d'autre...

LE PRÉSIDENT. Pourquoi avez-vous dit alors au juge d'instruction que, à votre connaissance, Vancommerbeke faisait la fraude ? et que, tout l'hiver, des fraudeurs allèrent deux par deux portant des marchandises de contrebande ? — LE TÉMOIN. Oui, mais c'était pour sortir de prison. (Murmure dans l'auditoire).

LE PRÉSIDENT. Vous avez donc fait un faux serment ? — Mutisme du témoin.

LE PRÉSIDENT. C'est donc que vous avez peur, que vous ne dites plus rien maintenant... — LE TÉMOIN. Du tout : c'était pour sortir de prison.

LE LIEUTENANT FÉQUET, intervenant, vient déclarer que toutes les révélations faites par la femme Bonte étaient exactes ; qu'elles lui ont même permis de capturer toute la bande...

M. LE PRÉSIDENT au témoin. Vous voyez ! c'était donc vrai, ce que vous aviez raconté au lieutenant, puis au juge d'instruction.

Femme MOULIN, 40 ans, détenue pour fraude. J'allais porter de la fraude chez Vancommerbeke, Madame me remettait l'argent.

LE PRÉSIDENT. Eh bien, madame Vancommerbeke ?

LA PRÉVENUE au témoin. Vous ai-je remis des factures ? (Hilarité dans l'audtoire). — LE TÉMOIN. Non, mais vous m'avez acheté de la marchandise, même mieux que ça, le fils Vancommerbeke a un jour fait semblant qu'il était douanier et alors tous les porteurs se sont sauvés en abandonnant leur marchandise qui a été ramassé par Clovis Vancommerbeke.

Femme GERARD, qui a subi aussi des condamnations pour fraude, fait une déposition analogue : « Si j'ai dénoncé Mme Vancommerbeke comme l'acheteur, c'est parce que j'ai cru que j'aurais été mise en liberté; mais ce que j'ai dit est bien la vérité. — Mme VANCOMMERBEKE. Cette femme ment.

MARIA MOULIN, 20 ans, elle est détenue également pour fraude, dépose qu'elle va souvent aux Ballons acheter du poivre, et elle va le revendre à Roubaix, notamment chez Vancommerbeke.

On gagnait, dit-elle, 20 sous par kilogramme sur le poigre ; et aux Ballons tous les fraudeurs disent qu'ils vont chez Vancommerbeke pour porter leur fraude de poivre.

Fille DUBOIS, 17 ans, détenue pour fraude. Depuis huit jours seulement que je faisais la fraude, je suis allé chez Vancommerbeke avec d'autres, une seule fois — je gagnais 26 sous par kilogramme. — LE PRÉVENU. Je ne connais pas cette fille.

VANHAEGE ACH., 27 ans, employé au chemin de fer. A la gare de Croix on a fait plusieurs expéditions de poivre; c'est la troisième fois que les individus ont été pris, mais je n'ai pas prêté attention pour qui ils expédiaient; je n'ai vu que le numéro; ils déposaient chaque fois dix ou quinze sacs de poivre.

DEBISCHOP, détenu pour fraude, raconte qu'un certain Marquart était resté au coin d'une fabrique du boulevard Gambetta et lui avait désigné à lui et à Grégoire la maison Vancommerbeke : il est allé alors avec Grégoire sonner chez Vancommerbeke. Comme les chiens aboyaient, le domestique les a renvoyés ; puis quand ils sont revenus la seconde fois, ils sont allés tout droit dans le magasin : ils se sont même introduits à la suite d'un marchand de lait, et c'est alors qu'ils ont été appréhendés dans la pièce du milieu, au moment où ils allaient ouvrir leur poche de fraude.

MARTINEAU, cabaretier boulevard Gambetta, dit avoir, le 20 janvier, au matin, été appelé par Vancommerbeke pour être présent à l'interrogatoire que ce dernier se proposait de faire subir aux deux fraudeurs arrêtés chez lui par les douaniers. Il a entendu M. Vancommerbeke interpeller Debischop et Grégoire et protester contre leur présence chez lui.

FORMONOY, marchand de lait, raconte que le 20 janvier de bonne heure le matin, il avait sonné comme d'habitude chez Vancommerbeke pour porter le lait : alors deux individus avaient voulu entrer à sa suite et à ce moment Leclercq, le domestique, se plaignit de ce que ces deux hommes étaient déjà venus plusieurs fois et qu'ils étaient fort embêtants (sic).

L'audition des témoins est terminée, le tribunal décide qu'il n'entendra pas immédiatement réquisitoire et plaidoiries; il renvoie à quinzaine.

Me Roche au nom des deux frères Vancommerbeke, détenus, présente une requête au tribunal, à fin de mise en liberté provisoire.

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il sera sur cette demande statué en chambre du conseil. Cinq minutes après, le greffier vient apprendre aux intéressés et à leur défenseur que la requête est rejetée ; la détention des frères Vancommerbeke est donc maintenue.

Continuation de l'affaire au mercredi quinze juin.

Me CONFORME.

***

PROCÈS DE PRESSE. — Le jugement rendu dans l'affaire de M. Lernould et du *Petit Nord* plaidé mercredi dernier condamne les prévenus MM. Bertrand à 25 francs d'amende et un franc de dommages-intérêts.

UN TISSERAND FURIEUX. — Il y a quelques jours, dans le tissage de M. Carissimo à Roubaix, un ouvrier qui avait une difficulté avec le directeur M. Théophile Desbonnets, bousculа ce dernier qui tomba la tête contre le mur et se fit une blessure peu grave, il est vrai. Puis mis à la porte, Louis Catry — c'est le tisserand — entra en fureur et brisa deux carreaux de vitre.

Catry qui n'a pas d'antécédents judiciaires est condamné à un mois.

POUR OUTRAGES envers un agent à Roubaix, Emile Grigny encourt une peine d'un mois.

LES DEUX jeunes gens surpris derrière le tissage Pollet, à Tourcoing, comme nous l'avons conté hier, sont, après audition des témoins, acquittés du chef d'outrage à la pudeur: Maurice Morel seul est condamné à un mois pour violences envers le douanier. Me CONFORME

***

La propriété foncière. — A l'audience des criées du tribunal civil de Lille de mercredi, il a été statué comme suit

Cinq maisons sises à Roubaix, rue Parmentier, nos 1, 3, 5, 13 et 15, la première à usage de cabaret, louée 800 fr. par an ; la seconde à usage de rentier, louée 800 fr. par an ; la troisième à usage de rentier, louée 550 fr. ; la quatrième à usage de rentier, louée 652 fr. 75 ; la cinquième à usage de boulangerie, louée 800 fr., mises en vente séparément chacune et adjugées en tout 41,300 fr., ont été réunies ensemble sur cette mise à prix de 41,300 francs, et adjugées en bloc 45,000 francs à Me Desmazières.

Deux maisons, sises à Tourcoing, à La Marlière, rue des Tisserands, l'une front à rue, l'autre derrière, mises à prix 500 fr., ont été adjugées 4,550 fr. à Me Ronbault.

Chemin de fer du Nord. — La Compagnie du chemin de fer du Nord, à l'occasion des fêtes de la Pentecôte vient de décider que :

1° Les billets de familles pour les vacances (Nouveau Tarif spécial G. V. n° 2 bis) présentant des réductions de 15 à 45 pour 100 seront mis en distribution à partir du vendredi 3 juin prochain avec durée de validité jusqu'au vendredi 9 juin inclusivement,

2° Les billets d'aller et retour individuels (nouveau tarif G. V. n° 2) ainsi que les billets hebdomadaires de bains de mer (nouveau tarif spécial G. V. n° 6, chap. II), auront la même durée de validité, c'est-à-dire que ceux délivrés à partir du vendredi 3 juin seront valables jusqu'au jeudi 9 juin inclusivement.

PETITE CORRESPONDANCE

A des Tourquennois. — En nous référant à la réponse insérée dans notre avant-dernier numéro, nous vous prions de nous indiquer une adresse à laquelle nous puissions vous écrire. Nous sommes en mesure de vous fixer exactement sur le point qui vous intéresse.

T. V. à Tourcoing. — Nous ne le croyons pas.

BOURSE LINIÈRE DE LILLE. — Sous l'influence de la sécheresse continue qui compromet sérieusement la récolte des lins en France, en Belgique et en Hollande, les affaires en fils ont repris une certaine activité, et aux anciens prix on a pu traiter de grosses affaires. En toiles, on ne signale pas de changement sensible.

Les inquiétudes que l'on conçoit à l'égard de la récolte ont provoqué une demande très active pour les lins du pays; les prix sont en hausse, mais il n'y a plus de marchandises en campagne ni sur place.

En lins de Russie, un chiffre d'affaires très importants, surtout en lins rouis sur terre. Prix très fermes et en hausse suivant les genres.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Plusieurs amateurs du cercle colombophile l'« Union » organisent un concours de pigeons voyageurs sur Fribourg (Suisse) sur la demande que le président de la société ornithologique de cette ville leur a faite par l'entremise du président de la société de gymnastique la Roubaisienne. La distance est de 560 kilomètres environ.

La mise par pigeon est fixée à 1 fr. qui servira à couvrir les frais et l'excédant sera parti en prix égaux de 20 fr.

L'inscription des pigeons aura lieu le lundi 6 juin, de 5 h. à 7 h. du soir, au local du cercle « Union » à Pandore, rue Pauvrée. Le lâcher se fera le dimanche 12 juin, à Fribourg, par le président de la société Ornithologique de cette ville. Le convoyeur du cercle « Union » accompagnera les pigeons jusqu'à Paris, gare de l'Est, où les meilleurs soins leur seront donnés pour être expédiés ensuite directement au président de la société de Fribourg qui a promis tous les soins désirables aux pigeons à leur arrivée.

La société gymnastique *La Roubaisienne* offre à cette occasion un beau prix d'honneur et la ville de Fribourg offre également deux prix d'honneur qui seront remis au trois premiers pigeons voyageurs Il sera joué des poules facultatives à raison de 1, 2, 3, 5 fr. Un prix par 10 pigeon. Les autres conditions seront affichées au local du cercle.

Le cercle colombophile « Union » prévient les amateurs qu'il organise deux dressages sur Seclin le vendredi 3 et samedi 4 courant.

Mise en paniers de 6 à 7 heures.

— La société colombophile « les Eclaireurs du Bon Vivant », établie chez César Vandamme, au *Bon Vivant*, rue des Champs, rappelle aux amateurs son grand concours sur Chantilly le 5 juin 1892.

125 francs de prix d'honneur répartis comme suit :

10 prix de 10 fr. aux dix premiers pigeons plus 15 fr. à la première série de trois et 10 fr. à la première série de deux non désignés.

Les mêmes pigeons ne pourront pas participer aux deux séries.

Les zônes et conditions seront celles de l'Union Fédérale.

Les amateurs qui n'ont pas leur carte de zônes sont priés d'en faire la demande à l'inscription.

Pour les constateurs prière de s'adresser au local avant jeudi soir 2 juin.

Les pigeons seront convoyés par Anbin Veenaert et le concours sera réglé par les soins de M. Lavallart.

LES TIRS A LA PERCHE

A l'occasion de la Pentecôte, la société les « Amis Réunis » établie chez M. E. Spriet, rue de la Potennerie, organisera un tir à la perche pour le lundi 6 juin. La mise sera de 5 fr. 25.

NORD

Un meurtre à Momignies. — Un jeune homme de 27 ans, Paul Leroux, fraudeur, originaire de Sommeron près la Chapelle qui habitait Fourmies depuis quelque temps, a été tué d'un coup de fusil, à la suite d'une rixe, par un jeune homme du voisinage nommé Auguste Haley, 25 ans, maréchal ferrant. Le meurtrier s'est constitué prisonnier.

Noyé en se baignant. — Un bien triste accident est arrivé à Paillencourt, lundi vers 7 heures et demie du soir. Le nommé Modeste Testard, âgé de 17 ans, en revenant de son travail, voulut se baigner dans le canal de la Sensée, mais comme il ne savait pas bien nager, il se servit de nageoires en liège, malheureusement les nageoires glissèrent et le pauvre jeune homme ne tarda pas à se noyer. On juge du désespoir de sa famille.

PAS-DE-CALAIS

Congrès des mineurs de Londres. — Les délégués des quatre fédérations régionales des mineurs de France pour le congrès international qui va se tenir à Londres sont :

MM. Lamendin, député, secrétaire général de la fédération du Pas-de-Calais; Moché, secrétaire général de la fédération du Nord; Philibert, pour la fédération du centre (Loire, Haute-Loire, etc.); Calvignac, pour la fédération du Midi (Carmeaux, Tarn, etc.)

Les quatre délégués ont mandat de voter pour la création d'une fédération internationale, la question des huit heures et la création d'inspecteurs ouvriers et contre le projet de grève générale internationale.

Situation météorologique. — Roubaix, 2 juin. — Hauteur barométrique, 757. Température,
A sept heures du matin 17 degrés au-dessus de zéro.
A une heure du soir 23 » »
A cinq heures du soir 20 » »

SAISONS DE PRINTEMPS ET D'ETE
Pour les VETEMENTS tout faits ou sur mesures pour HOMMES ET ENFANTS, s'adresser à la Maison.
A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
Maison de confiance n acceptant aucun bon de crédit. 212

BELGIQUE

Les courses d'Ypres. — C'est dimanche, 5 juin, que doivent avoir lieu les courses annuelles d'Ypres. Le programme comporte cinq courses.

Le roi à Ostende. — Le roi est arrivé mercredi à Ostende par un train spécial qui a quitté Bruxelles à 3 h. 30. Le roi passera toute la saison à Ostende. La reine et la princesse Clémentine viendront également passer une partie de la saison à notre plage; la date de leur arrivée n'est pas encore connue.

Accidents de charbonnage. — Par suite d'une explosion de dynamite au fond du puits n° 6, à Wasmes, un ouvrier a été tué et cinq grièvement blessés. Un autre accident s'est produit au Grand-Bouillon à Wasmes : un houilleur a été écrasé par la chute d'une pierre.

Immense incendie à Gits-lez-Roulers. — Dimanche, dans l'après-midi, un terrible incendie a détruit presque tout un hameau du village de Gits, situé le long du chemin de fer Courtrai-Thourout. Le sinistre, quoique épouvantable, a été très exagéré par les voyageurs du train Furnes-Gand qui, arrivés dans cette dernière ville, ne parlaient de rien moins que de quinze fermes qui flambaient sur un parcours d'un quart de lieue.

Les malheureux habitants, toujours d'après les mêmes racontars, assistaient, fous d'épouvante, sans matériel de sauvetage, à la destruction de leurs biens.

Voici à quoi se réduit la catastrophe. Vers 3 heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré au hameau Kleedgat, sous Gits, dans une boulangerie à côté du moulin Tolmolentie.

Les flammes activées par un vent sec et aride se sont communiquées rapidement aux habitations avoisinantes. En un rien de temps, dix maisons et deux granges étaient en feu. Les habitants affolés et ne possédant aucun matériel d'incendie ont dû laissé détruire leurs propriétés, sans pouvoir combattre le feu. Toutes les maisons ont été mises en cendres.

Il n'y a heureusement aucun accident de personnes à déplorer. Les causes du sinistre sont inconnues. Il y a assurance, mais seulement pour quelques propriétés.

P.-S. — Un homme et une femme, dont tout l'avoir a été consumé dans ce terrible incendie, sont devenus subitement fous. Ils ont été conduits mardi par la gendarmerie d'Eeghem, à la maison d'aliénés de Sainte-Anne lez-Courtrai.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 1er juin.* — Léopoldine Désir, rue Archimède, cour Losfeld, 43. — Nelly Spender, rue des Champs, 38. — Désiré Dujardin, rue des Longues-Haies, 229. — Alice Barbieux, rue du Tilleul prolongée, 121. — Louise Leroy, rue Denan, cour Dhallum, 3. — Lucienne Deremme, rue de la Gare, 26. — *Mariages.* — Jules Dujardin, 27 ans, boulanger, rue de la Chapelle-Carrette, 37, et Sophie Dansette, 25 ans, sans profession, rue de Lannoy, 352. — Désiré Vantroeyen, 22 ans, tailleur, rue de la Chaussée, 39, et Mathilde Wouters, 21 ans, journalière, à Roubaix. — Guillaume Kryn, 40 ans, cocher, rue Denain, 54, et Julienne Decenninck, 47 ans, sans profession, rue Denain, 56. — *Déclarations de décès du 1er juin.* — Charles Vandegeujcht, 4 mois, rue de Wasquehal, cour du Brandidor, 4. — Léo Humfroi, 48 ans, Hôtel-Dieu. — Julien Staëlins, 38 ans, Hôtel-Dieu. — Lucienne Debruyne, 32 ans, Hôtel-Dieu. — Paul Vanbellingh[illegible] Hôtel-Dieu. — Julien Debaisieux, 3 ans [illegible] 8 mois, Delannoy, 75 ans, Hôtel-Dieu. — [illegible] ans, Hôtel-Dieu. — Georges au Beau[illegible] — François Vermeulen, 36 ans, [illegible]. — Georges Nuns, 20 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 1er juin. — Augustine Suys, rue Delhaye. — Julia Destombes, rue Nollet. — Jean Flament, rue du Casino. — Arthur Vandenbulcke, rue du Chêne-Houpline. — Alice Théry, rue du Calvaire. — Louis Lecocq, rue de Gand. — Marie Picavet, rue de la Blanche-Porte. — Pierre Lantoin, rue d'Havré. — *Mariages.* — Louis Desrousseaux, 29 ans, sans profession, et Suzanne Masure, 21 ans, sans profession. — Jules Dusaulies, 24 ans, journalier, et Odile Duvillier, 29 ans, sans profession. — Fleurisse Dutilleul, 33 ans, tisserand, et Palmyre Parent, 31 ans, tricoteuse. — *Déclarations de décès du 1er juin.* — Joachim Lefebvre, 4 an, rue de Renaix. — Hélène Demazure, 8 mois, rue de Gand. — Hortense Petit, 2 ans, au Hallot. — Zoé Carrette, 18 ans, soigneuse, Hôpital-Civil. — Charles Nolf, 54 ans, domestique, rue des Poutrains.

MOUVEAUX. — Déclarations de naissances du 20 au 27 mai. — Marguerite Herlem, Les Bonnets. — Cécile Courty, Le Paradis. — Laure Derain, Le Paradis. — Henri Nuys, Les Bonnets. — Philomène Lortjean, Les Duriez.

RONCQ. — Déclarations de naissances du 22 au 28 mai. — Jean Verstraete, au Faubourg. — Marguerite Delecahenderie, au Blanc-Four. — Cyrille-Joseph Ameye, au Blanc-Four. — Célestine-Amélie Lehoucq, à la Place. — Hélène-Marie Boutry, au Blanc-Four. — *Déclarations de décès du 22 au 28 mai.* — Hortense-Philomène Manessiez, 49 ans, rentière, à la Place. — Louis Acquette, sans vie, au Faubourg. — Louis-François Catteau, 74 ans, rue de Bousbecques. — Anatole-Jules Leman, 3 mois, à la Gare.

AUX FABRIQUES PARISIENNES
E. LANDAUER
16, RUE DU VIEIL-ABREUVOIR, 16, ROUBAIX
SPÉCIALITÉ DE BLANC
TROUSSEAUX & LAYETTES
Fabrique de Lingerie et Broderie à la main, à Remiremont (Vosges)
Immense assortiment de Lingerie fine pour Trousseaux et Layettes
Choix considérable d'articles pour enfants, tels que : **Robes blanches** et **couleurs, Douillettes, Pelisses** cachemire et piqué, **Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers,** etc.
RIDEAUX EN TOUS GENRES
Spécialité de Linge brodé à la main. — Grand assortiment de **DRAPS et TAIES brodés.** — *PRIX EXCEPTIONNELS.* — **Broderies en tous genres.**
DÉPOT DE TOILES DES VOSGES ET LINGE DE TABLE, garantis à l'usage
CHIFFRES ET BRODERIES A FAÇON
Maison reconnue pour vendre **entièrement de confiance** les articles les **plus soignés** et les **mieux assortis,** à des conditions de bon marché exceptionnel.
GRAND CHOIX D'ARTICLES POUR 1re COMMUNION
PRIX-FIXE MARQUÉ EN CHIFFRES CONNUS
ROUBAIX, 16, Rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BRIET-FREMAUX qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Amélie DUHEM, rentière, veuve de Monsieur Liévin FREMAUX, décédée subitement à Roubaix, le 2 juin 1892, dans sa 82e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 4 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 6 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 h. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Henri Briet, rue Colbert.

CHOSES ET AUTRES

Le poète H... a plus de talent que de fortune, et sa tenue est hélas négligée.

— Pauvre garçon ! disait, hier, un de ses amis ; il a l'étoffe d'un bon écrivain...

— C'est vrai, mais il lui manque hélas, l'étoffe... d'un bon vêtement !

***

Entre pêcheurs à la ligne, le long des quais :

— Et la petite Marcelle, qu'est-ce qu'elle devient?

— Elle épouse un poète.

— Ça de m'étonne pas.

— ???

— Les femmes, vois-tu, c'est comme les poissons, on les prend avec des vers.

BIBLIOGRAPHIE

Revue des deux mondes. — *Livraison du 1er juin 1892.* — I. La reconstruction de la France en 1800. L'École. L'Université de Napoléon, deuxième partie, par M. H. Taine, de l'Académie française ; II. Le devoir des conservateurs, par M. Étienne Lamy ; III. L'Angleterre au temps des invasions. Les origines de la race et la formation du génie anglais, par M. Jusserand ; IV. Belle-Madame, dernière partie, par M. Albert Delpit ; V. Les Salons de 1892. I. La peinture aux Champs-Élysées, par M. Georges Lafenestre, de l'Institut de France ; VI. Une femme du monde, auteur au XVIIIe siècle, Madame la comtesse de Genlis, par M. Victor Du Bled ; VII. Un publiciste allemand et son plaidoyer en faveur de la triple alliance, par M. G. Valbert ; VIII. Revue musicale : Théâtre de l'Opéra-Comique, *Enguerlande.* Théâtre de l'Opéra, *Salammbo,* par M. Camille Bellaigue ; IX. Revue dramatique : Reprise de *Froufrou* à la Comédie-Française ; X. Chronique de la quinzaine, histoire politique et littéraire ; XI. Le mouvement financier de la quinzaine ; XII. Bulletin bibliographique.

La table de la Revue, de 1874 à 1883, est mise en vente au prix de 2 fr. pour Paris, 2 fr. 25 pour la province, 2 fr. 50 pour l'étranger, port compris. La table, de 1884 à 1874, est livrée au prix de 3 fr. pour Paris, 3 fr. 75 pour la province et l'étranger.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire avec la livraison du 1er juin 1892 sont priés de le renouveler pour n'éprouver aucun retard dans l'envoi de la Revue.

Toute traduction ou reproduction des travaux de la Revue des deux mondes est interdite dans les publications périodiques de la France et de l'étranger.

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 1018e livraison (4 juin 1892). — TEXTE : Le Secret de la Grève, par Mme de Nanteuil. — La pluie artificielle. — Le muséum, par Alexis Lemaistre. — L'Hôtel de Sens. — Excursions de vacances, par Louis Rousselet. — Désobéissance criminelle, par Mme Lec